Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0011-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0011

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
vendredi 07 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
20/03/2025

Étaient présents :
Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :
Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

Absent(e)s :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

Objet :	Pass'Card en Velay - saison 2025 : convention de partenariat

Rapporteur : Catherine CHALAYE

Par délibération n° 19 du 4 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Pass'Card en Velay « 5 Monuments » à savoir le Rocher Corneille, Saint-Michel d'Aiguilhe, la Forteresse de Polignac, le Musée Crozatier et le cloître de la Cathédrale du Puy ainsi que Pass'Card en Velay « 3 Monuments » à choisir parmi les 5 sites partenaires précités.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0011-DE

Une convention fixant les modalités de gestion du « Pass'Card en Velay » est établie pour fixer les termes de fonctionnement du dispositif, pour une durée d'un an à compter de sa signature, et renouvelable par voie d'avenant, entre la ville du Puy-en-Velay et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Elle précise les engagements de la Ville concernant l'accès au site du Rocher Corneille pour les détenteurs des Pass'Card en Velay « 3 et 5 Monuments », les modalités de commercialisation de celle-ci sur le site du Rocher Corneille ainsi que les engagements financiers réciproques.

Il vous est proposé la modification suivante sur les tarifs du Pass'Card en Velay :

PASS'CARD EN VELAY« 3 Monuments »*

Catégories	Tarifs 2025
Moins de 6 ans	Gratuité
Entre 6 et 18 ans	6,00 €
Au-dessus de 18 ans	14,00 €

** 3 monuments à choisir parmi les 5 sites avec une durée d'utilisation de 72 heures à partir de la visite du premier site.*

PASS'CARD EN VELAY « 5 Monuments »

Catégories	Tarifs 2025
Moins de 6 ans	Gratuité
Entre 6 et 18 ans	7,50 €
Au-dessus de 18 ans	18,00 €

La période de commercialisation et de validité de Pass'Card en Velay « 5 Monuments » s'étend du 29 mars au 11 novembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 26/02/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention entre la ville du Puy-en-Velay et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay fixant les modalités de gestion du « Pass'Card en Velay »,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le « Pass'Card en Velay » – saison 2025 et tout document s'y rapportant,

- APPROUVE les tarifs ci-après du Pass'Card en Velay « 3 Monuments » et du Pass'Card en Velay « 5 Monuments » commercialisés sur le site du Rocher Corneille et encaissés dans le cadre de la régie correspondante :

PASS'CARD EN VELAY« 3 Monuments »*

Catégories	Tarifs 2025
Moins de 6 ans	Gratuité
Entre 6 et 18 ans	6,00 €
Au-dessus de 18 ans	14,00 €

** 3 monuments à choisir parmi les 5 sites avec une durée d'utilisation de 72 heures à partir de la visite du premier site.*

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0011-DE

PASS'CARD EN VELAY « 5 Monuments »

Catégories	Tarifs 2025
Moins de 6 ans	Gratuité
Entre 6 et 18 ans	7,50 €
Au-dessus de 18 ans	18,00 €

Adjointe au Maire,

Caroline BARRE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars 2025